

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XIV^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

Séance(s) du jeudi 28 mars 2013

Articles, amendements et annexes



SOMMAIRE

192^e séance

CIRCONSCRIPTION UNIQUE POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS FRANÇAIS AU PARLEMENT EUROPÉEN	3
---	---

193^e séance

CIRCONSCRIPTION UNIQUE POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS FRANÇAIS AU PARLEMENT EUROPÉEN	5
---	---

194^e séance

Annexes	11
---------------	----

192^e séance

CIRCONSCRIPTION UNIQUE POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS FRANÇAIS AU PARLEMENT EUROPÉEN

Proposition de loi rétablissant une circonscription unique pour l'élection des représentants français au Parlement européen

Texte de la proposition de loi – n° 44

Avant l'article premier

Amendements identiques :

Amendements n° 41 présenté par M. Le Fur, n° 53 présenté par M. Gosselin et n° 54 présenté par M. Larrivé.

Le dernier alinéa de l'article 2 de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen est supprimé.

192^e séance

ANALYSE DES SCRUTINS

Scrutin public n° 296

Sur les amendements identiques avant l'article premier de la proposition de loi rétablissant une circonscription unique pour l'élection des représentants français au Parlement européen.

Nombre de votants :	47
Nombre de suffrages exprimés :	47
Majorité absolue :	24
Pour l'adoption :	16
Contre :	31

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe socialiste, républicain et citoyen (293) :

Contre..... : 19 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non-votant(s): M. Claude **Bartolone** (Président de l'Assemblée nationale) et Mme Sandrine **Mazetier** (Président de séance).

Groupe de l'union pour un mouvement populaire (196) :

Pour..... : 15 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe de l'union des démocrates et indépendants (30) :

Pour..... : 1 membre du groupe, présent ou ayant délégué son droit de vote.

Groupe écologiste (17) :

Groupe radical, républicain, démocrate et progressiste (16) :

Contre..... : 11 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe de la gauche démocrate et républicaine (15) :

Contre..... : 1 membre du groupe, présent ou ayant délégué son droit de vote.

Non inscrits (8)